

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 juin 2013

CP 13/06-40

L'an deux mille treize, le 24 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

**CONTRACTUALISATION N° 2
ENTRE LA COMMUNE DE LABOURGADE
ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

Monsieur le Maire de LABOURGADE sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **229 181,85 € HT** et composé des opérations suivantes : aménagement de deux logements dans un immeuble communal (161 273 €), création d'un local de rangement à la salle des fêtes (39 271,15 €), travaux d'assainissement des eaux pluviales au cimetière (12 168 €) et création d'un cheminement piétonnier le long de la RD n° 14 (16 469,70 €).

En application des règles de contractualisation, je vous propose d'attribuer à la commune de LABOURGADE, une subvention globale de **96 631 €**, se répartissant comme suit :

– aménagement de deux logements dans un immeuble communal.....	63 497 €
– création d'un local de rangement à la salle à usages multiples.....	17 671 €
– travaux d'assainissement des eaux pluviales au cimetière.....	6 570 €
– création d'un chemin piétonnier le long de la RD n° 14.....	8 893 €
	96 631 €

Le taux moyen de subvention s'élève à **42,16 %**.

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 2 à conclure avec la commune de Labourgade pour la réalisation d'un programme estimé à 229 181,85 € HT ;
- Accorde à la commune de Labourgade une subvention globalisée de 96 631 € payable en trois annuités (la première de 32 210 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 32 210 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 32 211 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour les travaux présentés en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;

– Impute les dépenses correspondantes sur les articles suivants :

Opérations	Article	Sous fonction	Montant
N° 1 à 16	204 142	74	96 631 €
TOTAL			96 631 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE**Modalités de calcul de la subvention contractualisée :**

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<u>GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX</u>			
1 – Travaux de gros oeuvre d'un bâtiment communal pour créer 2 logements Tranche 1 BCTR/ACO00856	15 500,00 €	45%	6 975 €
2 – Travaux de gros oeuvre d'un bâtiment communal pour créer 2 logements Tranche 2 BCTR/ACO00857	15 500,00 €	45%	6 975 €
3 – Réfection de la charpente – couverture d'un bâtiment communal pour créer 2 logements Tranche 1 BCTR/ACO00858	15 500,00 €	45%	6 975 €
4 – Réfection de la charpente – couverture d'un bâtiment communal pour créer 2 logements Tranche 2 BCTR/ACO00859	10 371,00 €	45%	4 666 €
5 – Réfection des menuiseries extérieures et intérieures d'un bâtiment communal pour créer 2 logements BCTR/ACO00860	12 658,00 €	45%	5 696 €
6 – Travaux d'isolation du bâtiment communal pour créer 2 logements Tranche 1 BCTR/ACO00861	15 500,00 €	45%	6 975 €
7 – Travaux d'isolation du bâtiment communal pour créer 2 logements Tranche 2 BCTR/ACO00862	3 012,00 €	45%	1 355 €
8 – Travaux de mises aux normes chauffage et électricité d'un bâtiment communal pour créer 2 logements Tranche 1 BCTR/ACO00863	15 500,00 €	45%	6 975 €
9 – Travaux de mises aux normes chauffage et électricité d'un bâtiment communal pour créer 2 logements Tranche 2 BCTR/ACO00864	6 568,00 €	45%	2 955 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
10 – Aménagement intérieur d'un bâtiment communal pour créer 2 logements Tranche 1 BCTR/ACO00865	15 500,00 €	45%	6 975 €
11 – Aménagement intérieur d'un bâtiment communal pour créer 2 logements Tranche 2 BCTR/ACO00866	15 500,00 €	45%	6 975 €
<u>CONSTRUCTION OU AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES MULTIPLES</u>			
12 – Création d'un local de rangement à la salle à usages multiples Tranche 1 SUMR/ACO00867	19 000,00 €	45%	8 550 €
13 – Création d'un local de rangement à la salle à usages multiples Tranche 2 SUMR/ACO00868	3 838,00 €	45%	1 727 €
14 – Aménagement intérieur du local de rangement de la salle à usages multiples SUMR/ACO00869	16 432,00 €	45%	7 394 €
<u>URBANISME ET CADRE DE VIE</u>			
15 – Travaux d'assainissement des eaux pluviales au cimetière VIAM/ACO00870	12 168,00 €	54%	6 570 €
16 – Création d'un chemin piétonnier le long de la RD n° 14 (de l'église au cimetière) VIAM/ACO00871	16 469,00 €	54%	8 893 €
SUBVENTION GLOBALISEE			96 631 €

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	229 181,85 €
Dépense subventionnable H.T.	209 016,00 €
Subvention globalisée	96 631,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	42,16%

Le Président,